

# Agenda d'accessibilité programmée

## Document d'accompagnement

### Ville de SAINT-JEAN-LE-BLANC



Version du	23/09/2015
Chef de projet	David Frayssinge

# SOMMAIRE

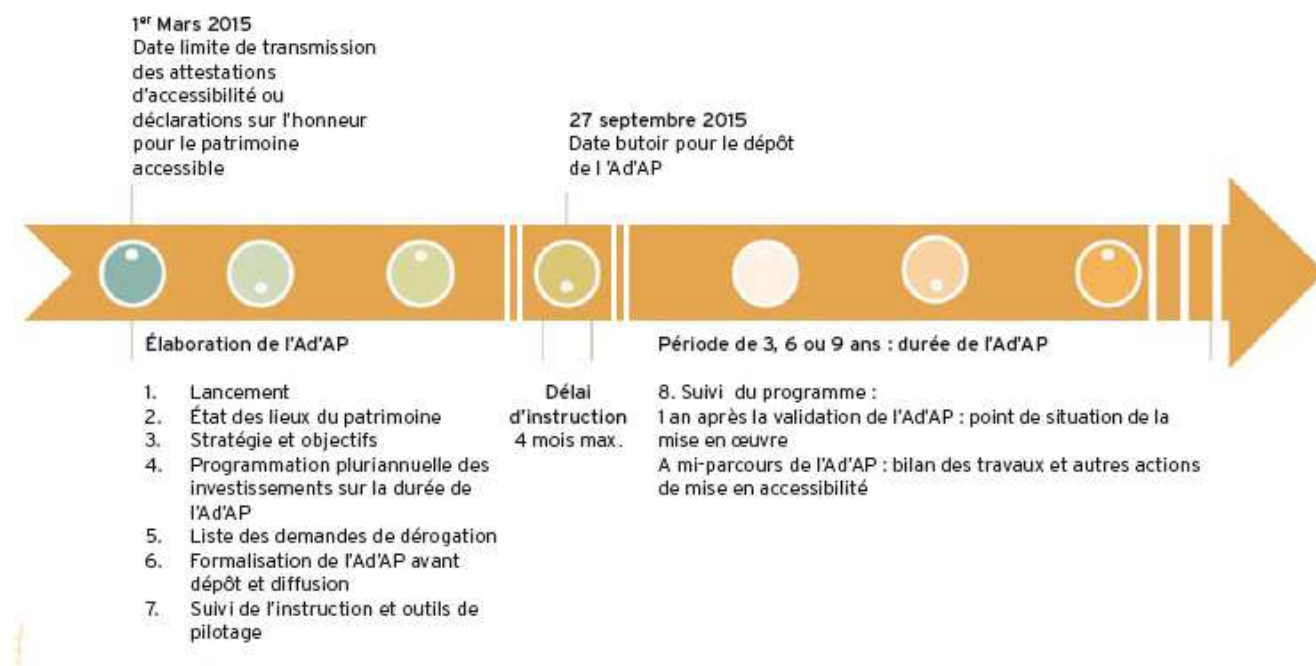
SOMMAIRE .....	2
PREAMBULE.....	3
PARTIE 1 – DEFINITION ET RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	4
PARTIE 2 - PRESENTATION DU TERRITOIRE ET PERIMETRE DE L'AD'AP .....	5
PARTIE 3 - METHODOLOGIE, STRATEGIE ET GOUVERNANCE.....	8
PARTIE 4 - ETAT DES LIEUX ACTUEL DU PATRIMOINE .....	12
PARTIE 5 - ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	13
PARTIE 6 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE.....	16
PARTIE 7 - MODALITES DE SUIVI .....	20
PARTIE 8 - ANNEXES .....	20

## PREAMBULE

Dans le cadre de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi « handicap », et de la possibilité annoncée par le gouvernement de dérogation concernant le délai de mise en accessibilité des bâtiments existant, la ville de Saint-Jean-Le-Blanc souhaite mettre en place un **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**.

**Le présent document pourra être remis pour accompagner le dépôt des imprimés Cerfa en préfecture.**

Il présente de façon détaillée le résultat des différentes étapes de l'élaboration de cet Ad'AP.



## PARTIE 1 – DEFINITION ET RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### a. Définition et objectifs de l'Ad'AP

Le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée.

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

#### Objectifs :

- **Faire une revue d'accessibilité de chaque ERP non encore accessible (mise à jour des diagnostics selon la réglementation « actualisée »).**
- **Identifier pour chacun d'entre eux les éventuelles dérogations à demander avec les mesures compensatoires.**
- **Chiffrer les travaux restant à engager à l'échelle du patrimoine.**
- **Définir et faire valider la stratégie de mise en accessibilité pour le « reste-à-faire ».**
- **Fixer la durée maximale de l'Ad'AP (dans le respect des durées réglementaires) et définir les périodes pluriannuelles de travaux (1, 2 ou 3).**
- **Officialiser l'Ad'AP et le déposer.**
- **Mettre en œuvre l'Ad'AP après sa validation par le Préfet.**
- **Suivre et évaluer l'Ad'AP en cours et à chaque fin de période.**

### b. Rappel réglementaire

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait fixé l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public (1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie) au 31 décembre 2014.

A la veille de la date anniversaire et suite à la parution de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, les propriétaires ou gestionnaires de bâtiments non accessibles au 31/12/2014 devront déposer un Ad'AP avant le **27 septembre 2015**.

Le contenu de l'Ad'AP a été précisé par le décret du 5 Novembre 2014.

## PARTIE 2 - PRESENTATION DU TERRITOIRE et PERIMETRE DE L'Ad'AP

### a. Carte d'identité de la commune

La commune de Saint-Jean-Le-Blanc est une commune française, du département du Loiret en région Centre, et qui fait partie de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

Les communes limitrophes sont au nord : Orléans, à l'ouest : Orléans, au sud : Saint-Cyr-en-Val et à l'est : Saint-Jean-de-Braye, Saint-Denis-en-Val et Saint-Cyr-en-Val.

#### CARTE D'IDENTITE DE LA COMMUNE

- 8 099 habitants en 2012
- 7.66 km<sup>2</sup> de superficie
- 27 ERP de 2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie
- 2 IOP



### b. La Commission communale pour l'accessibilité - CCAPH

Mise en place par le Conseil Municipal du 16 décembre 2014, la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, est présidée par Monsieur le Maire et est composée de :

- Le Maire, en qualité de Président de droit de la commission,
- Un collège élu composé de la commission municipale accessibilité, circulation, sécurité et risques majeurs,
- Un collège représentant les associations de personnes handicapées pour tous les types de handicap,
- Un collège représentant les associations ou organismes de personnes âgées,
- Un collège représentant les acteurs économiques et les usagers.

Cette commission exerce 5 missions :

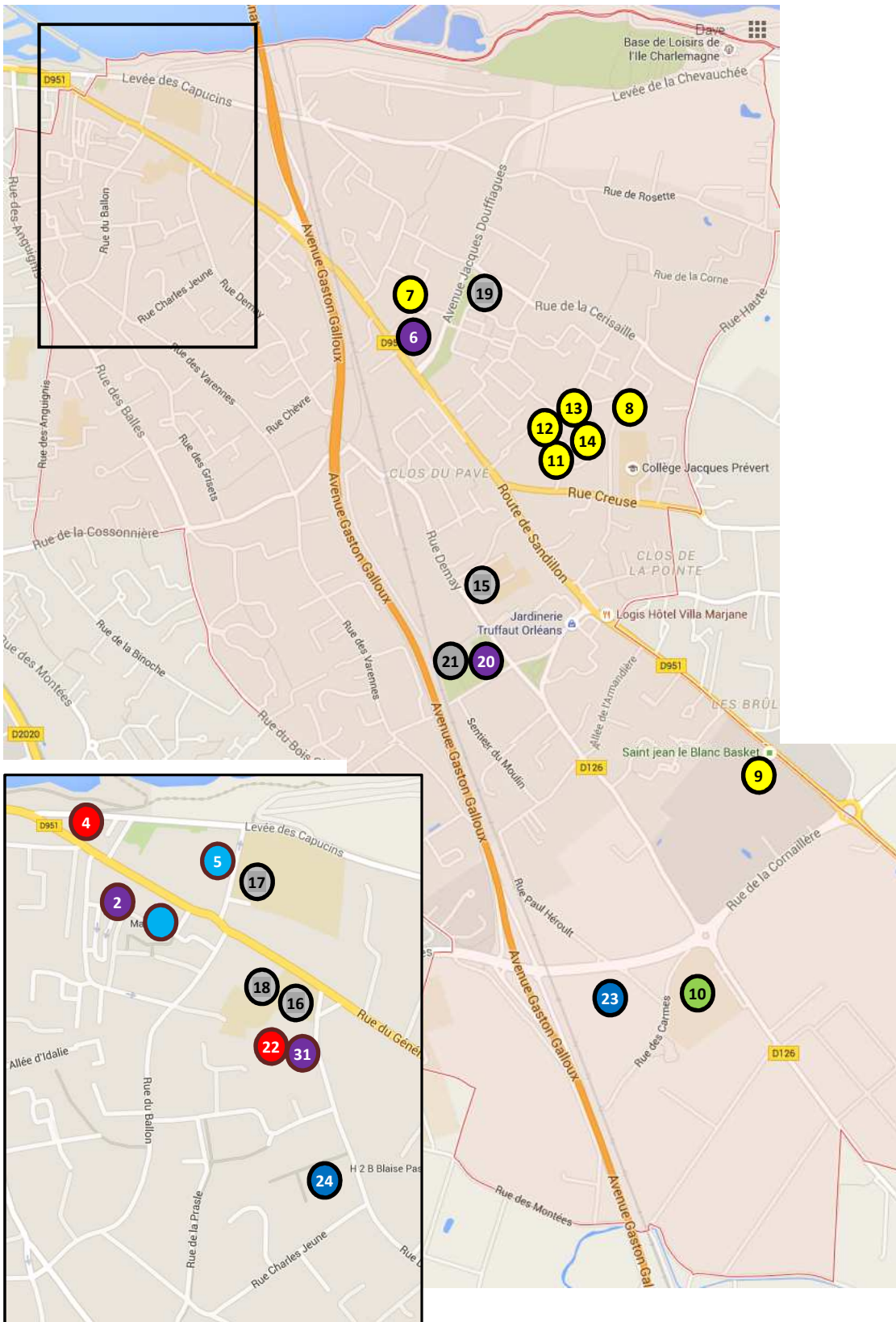
- Elle dresse le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle élabore le plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Elle tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

## c. Liste des sites couverts par l'Ad'AP

Le périmètre de l'Ad'AP concerne l'ensemble des sites de la commune, y compris les deux cimetières communaux (IOP).

Sites	Cat.	Type d'Activité
<b>01 - Mairie</b>	5	Administrations
<b>02 - Salle Polyvalente</b>	3	Salle de spectacles, conférence, réunions
<b>03 - Salle St-Joseph</b>	5	Salle de spectacles, conférence, réunions
<b>04 - Bibliothèque municipale</b>	5	Bibliothèques- centres de documentation
<b>05 - La Poste</b>	5	Administrations
<b>06 - Salle polyvalente Montission</b>	2	Salle de spectacles, conférence, réunions
<b>07 - Salle d'Arts Martiaux</b>	3	Etablissements sportifs couverts
<b>08 - Gymnase Travers</b>	3	Etablissements sportifs couverts
<b>09 - Salle de l'Armandière</b>	5	Etablissements sportifs couverts
<b>10 - Stade Lionel Charbonnier</b>	2	Etablissements de plein air
<b>11 - Gymnase et tennis - rue Creuse</b>	4	Etablissements sportifs couverts
<b>12 - Tennis couvert - rue Creuse</b>	5	Etablissements sportifs couverts
<b>13 - Bassin de natation - rue creuse</b>	5	Etablissements sportifs couverts
<b>14 - Ecole de danse - rue Creuse</b>	5	Etablissements sportifs couverts
<b>15 - Groupe Scolaire Jean Bonnet</b>	4	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement
<b>16 - Ecole maternelle - Maurice Genevoix</b>	4	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement
<b>17 - Ecole Charles Jeunes</b>	5	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement
<b>18 - Groupe Scolaire Demay Vignier</b>	5	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement
<b>19 - Maison de la petite enfance</b>	5	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement
<b>20 - Château et annexes</b>	5	Salle de spectacles, conférence, réunions
<b>21 - Centre de Loisirs</b>	5	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement
<b>22 - Club Astronomie</b>	5	Bibliothèques- centres de documentation
<b>23 - Cimetière des Carmes</b>	-	Salle de spectacles, conférence, réunions
<b>24 - Cimetière Demay</b>	-	IOP

### d. Localisation des sites concernés par l'Ad'AP :



- |  |   |
|--|---|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Administrations                        | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> Etablissements sportifs couverts |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: purple; border: 1px solid black;"></span> Salle de spectacles, conférence, réunions | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: grey; border: 1px solid black;"></span> Enseignement / colonies            |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Bibliothèques- centres de documentation      | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: darkblue; border: 1px solid black;"></span> IOP                            |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span> Etablissements de plein air                |   |



## PARTIE 3 - METHODOLOGIE, STRATEGIE ET GOUVERNANCE

### a. Méthodologie employée pour l'élaboration de l'Ad'AP

Pour élaborer l'Agenda d'Accessibilité Programmée de son patrimoine, la commune a souhaité s'attacher les services d'un bureau d'études, ACCESMETRIE, conseil en accessibilité. La commune a défini la liste des bâtiments qui entreraient dans son projet Ad'AP.

#### *1 – Lancement et recueil des données existantes*

La commune et ACCESMETRIE se sont rencontrées pour une réunion de lancement organisée autour d'un comité technique (services techniques, élus).

ACCESMETRIE a pu prendre connaissance des données existantes sur le patrimoine afin de valider le périmètre de la mission.

ACCESMETRIE a visité les bâtiments pour établir un diagnostic d'accessibilité.

Dès lors que la commune et ACCESMETRIE ont arrêté une liste des bâtiments et validé le périmètre, une réunion en comité de pilotage a été organisée afin de présenter les enjeux de la commune, la mission et son déroulement ainsi que la méthodologie de travail adoptée.

#### *2 - État des lieux du patrimoine*

ACCESMETRIE a réalisé les diagnostics en visitant chacun des bâtiments inclus dans le périmètre de l'Ad'AP. Ces diagnostics ont permis à ACCESMETRIE de présenter des résultats financiers, mais également d'identifier les possibles dérogations à demander et de mettre en avant la stratégie de mise en accessibilité des bâtiments de la commune.

Les résultats de l'état des lieux ont été présentés en comité technique. Lors de ce comité technique, il a également été décidé des modalités de concertation.

La commune a décidé d'organiser une réunion de concertation pour définir les orientations et les priorités de mise en accessibilité du patrimoine.

#### *3 - Définition des orientations et priorités retenues pour la mise en accessibilité du patrimoine*

Lors de la réunion de concertation, ACCESMETRIE a présenté l'état des lieux du patrimoine et une ébauche des orientations de la programmation des investissements.

Le débat s'est également concentré sur les demandes de dérogation.

ACCESMETRIE a attentivement écouté les doléances des usagers.

Suite à cette réunion, ACCESMETRIE a présenté ses conclusions à la commune en comité de pilotage afin d'orienter et d'affiner la stratégie de la commune.

ACCESMETRIE a remis à la commune une synthèse des résultats avec les orientations stratégiques qui semblent se dégager et faire consensus après la réunion de concertation.

#### *4 - Programmation pluriannuelle des investissements sur la durée de l'Ad'AP*

A ce stade, ACCESMETRIE s'est entretenu avec le comité technique afin de dégager les budgets d'investissements pour les 6 années de l'Ad'AP.



Dès lors, ACCESMETRIE a pu commencer le travail de répartition des travaux sur les 6 années de l'Ad'AP en prenant compte du budget défini par la commune.

Il a été nécessaire d'adapter le programme d'investissement en fonction du budget de la commune tout en tenant compte des conclusions de la concertation.

Pour finaliser le programme d'investissement, ACCESMETRIE a élaboré également une liste de demande de dérogations essentielle à la cohérence du projet Ad'AP.

### 5 - Liste des demandes de dérogation

ACCESMETRIE a rédigé une liste de demande de dérogations par bâtiment qui avaient été présentée lors de la réunion de concertation.

Les demandes de dérogation sont toutes accompagnées d'une justification et d'un argumentaire spécifique selon le fonctionnement du bâtiment.

### 6 - Formalisation de l'Ad'AP avant dépôt

ACCESMETRIE a présenté en comité de pilotage les différents documents d'étapes afin d'en avoir une validation définitive pour formaliser le dossier d'Ad'AP.

Une fois le dossier Ad'AP finalisé, la commune et ACCESMETRIE ont organisé une réunion de concertation pour présenter la programmation des travaux.

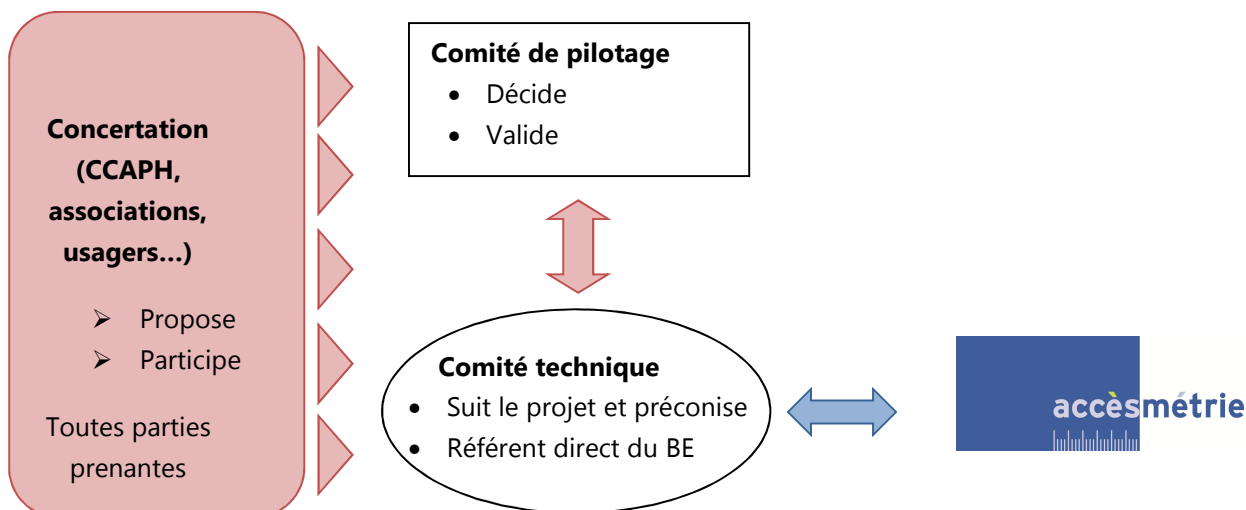
La CCA (commission communale pour l'Accessibilité) a souligné lors de cette réunion l'importance de la concertation et de l'effort engagé par la commune pour se mettre en conformité et ainsi faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap.

### 7 - Suivi de l'instruction et suivi de la réalisation de l'Ad'AP

ACCESMETRIE a accompagné la commune sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser un suivi de la réalisation de l'Ad'AP.

## b. Organisation de la gouvernance et de la concertation

La commune et ACCESMETRIE ont souhaité organiser la gouvernance du projet d'Ad'AP de la manière suivante :



- ❖ L'AMO : assiste, propose, organise, analyse, synthétise, anime et rédige.
- ❖ Le comité de pilotage : valide les outils, oriente et prépare les décisions, coordonne la mission.
- ❖ Le comité technique : transmet les informations, contribue aux travaux, suit le projet.
- ❖ Les parties prenantes – CCAPH : s'expriment, contribuent et coproduisent.

ACCESMETRIE et le comité technique ont travaillé en étroite collaboration en organisant des points réguliers.

- ❖ Le comité de pilotage a été réuni deux fois durant l'étude.
- ❖ Le groupe de concertation s'est réuni une fois durant l'étude.
- ❖ La commune s'est chargée de convoquer les membres du comité de pilotage et du groupe de concertation.

## c. Présentation des acteurs et composition

### **Comité de pilotage (CP) :**

- ❖ Directeur général des services
- ❖ Elus aux travaux, à la voirie et aux espaces verts
- ❖ Adjointe en charge du social

### **Comité technique (CT) :**

- ❖ Directeur des services techniques
- ❖ Elus aux travaux, à la voirie et aux espaces verts

### **Groupe de concertation (GC) :**

- ❖ Membres du comité technique et de pilotage
- ❖ Commission communale pour l'Accessibilité
- ❖ Représentants de l'association APADVOR et une habitante de la commune handicapée moteur
- ❖ Autres conseillers municipaux

## d. Calendrier des réunions

PARTICIPANT	DATE	OBJET	COMMENTAIRES / DECISIONS
<b>Comité technique</b>	<b>18/05/15</b>	Réunion de lancement	Validation du périmètre / calendrier des visites
<b>Comité de pilotage</b>	<b>15/07/15</b>	Réunion de présentation de l'état des lieux (première ébauche)	Identification des enjeux et problématiques
<b>Groupe de concertation</b>	<b>15/07/15</b>	Réunion de présentation de la mission et de l'état des lieux	Retour des problématiques et cas particuliers sur l'accessibilité communale de la part des élu(e)s et associations
<b>Comité technique</b>	<b>18/09/15</b>	Présentation finale de l'état des lieux	Validation de pistes de réflexion issues de la réunion avec le Groupe de Concertation Ebauche de programmation
<b>Comité de pilotage</b>	<b>21/09/15</b>	Réunion de mise en forme de l'Ad'Ap	Elaboration collégiale la programmation pluriannuelle et des demandes de dérogation

## PARTIE 4 - ETAT DES LIEUX ACTUEL DU PATRIMOINE

### a. Présentation des résultats de l'état des lieux

Les diagnostics ont été réalisés par la société ACCESMETRIE en mai 2015.

Synthèse générale du patrimoine	
Etat des lieux	
<i>Nombre d'obstacle</i>	273
<i>Montant global des travaux</i>	732 035 € HT

#### Résultat détaillé de l'état des lieux du patrimoine à l'issue des diagnostics (mai 2015)

BATIMENT	Accessibilité actuelle	Nombre d'obstacles critiques	Montant global des préconisations	Nombre de dérogation	Accessibilité après préconisations
1 - Mairie	50%	26	37 870 €	3	93%
02 - Salle Polyvalente	34%	13	54 180 €	0	100%
03 - Salle St-Joseph	83%	2	8 475 €	0	100%
04 - Bibliothèque municipale	23%	12	23 250 €	0	100%
05 - La Poste	50%	7	6 100 €	0	100%
06 - Salle polyvalente Montission	47%	16	22 520 €	0	100%
07 - Salle d'Arts Martiaux	46%	9	6 720 €	0	100%
08 - Gymnase Travers	47%	7	4 200 €	1	69%
09 - Salle de l'Armandière	21%	13	6 270 €	0	100%
10 - Stade Lionel Charbonnier	33%	18	26 350 €	1	84%
11 - Gymnase et tennis - rue Creuse	36%	13	38 880 €	0	100%
12 - Tennis couvert - rue Creuse	41%	5	840 €	0	100%
13 - Bassin de natation - rue creuse	27%	10	59 090 €	0	100%
14 - Ecole de danse - rue Creuse	34%	12	18 600 €	0	100%
15 - Groupe Scolaire Jean Bonnet	41%	29	209 470 €	1	97%
16 - Ecole maternelle - Maurice Genevoix	48%	11	9 140 €	0	100%
17 - Ecole Charles Jeunes	43%	7	9 180 €	0	100%
18 - Groupe Scolaire Demay Vignier	41%	19	5 540 €	0	100%
19 - Maison de la petite enfance	46%	8	3 620 €	0	100%
20 - Château et annexes	46%	15	170 220 €	0	100%
21 - Centre de Loisirs	54%	11	6 150 €	0	100%
22 - Club Astronomie	33%	4	3 310 €	0	100%
23 - Cimetière des Carmes	66%	3	980 €	0	100%
24 - Cimetière Demay	38%	3	1 080 €	0	100%
<b>MOYENNE GLOBALE</b>	<b>43%</b>	<b>11</b>	<b>30 501 €</b>		<b>98%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>273</b>	<b>732 035 €</b>	<b>6</b>	

## PARTIE 5 - ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### a. Critères de priorisation retenus

Sur la base de l'état des lieux remis par ACCESMETRIE, la commune a pu entamer une réflexion sur ses choix de priorisation et d'orientations stratégiques.

Avec la visite des sites effectuée, ACCESMETRIE a mis en évidence les travaux à réaliser dans certains bâtiments. ACCESMETRIE a proposé à la commune plusieurs critères de priorisation et a également en parallèle présenté la liste des demandes de dérogations.

Exemples de critères proposés par ACCESMETRIE :

- L'usage, la fréquentation et le fonctionnement identifié des lieux
- Les responsabilités des différents acteurs et intervenants
- La hiérarchisation selon les priorités fonctionnelles : seuils d'accessibilité définis dans les diagnostics et les retraitements selon la réglementation actualisée
- Le niveau d'accessibilité actuel et le potentiel évalué d'accueil de personnes en situation de handicap
- Le montant de l'enveloppe des travaux
- La complexité des travaux
- La répartition équilibrée des tranches annuelles de travaux et les frais de fonctionnement des équipements
- La priorisation des sites par localisation, la possibilité de mutualisation ou de substitution des services (critère géographique)
- Les projets en cours/à venir (abandon, travaux, programmation, autres)
- Le lien avec le PAVE
- Etc.

Cette liste de critères a été présentée en groupe de concertation, ACCESMETRIE a recueilli les échanges et les avis de chacun afin de présenter différents critères à la commune.

Sur cette base, la commune a choisi, au travers d'un comité de pilotage, de croiser différents critères :

1. L'usage du bâtiment
2. Le niveau d'accessibilité déjà offert
3. L'implantation géographique des bâtiments dans la commune
4. Le montant des travaux
5. Le lien avec le PAVE

La réunion de concertation organisée a permis à la commune de comprendre les besoins de la population et d'anticiper afin d'apporter une réponse consensuelle. Le message porté par la commune est un message responsable et raisonnable.

Il a ainsi pu être proposé une programmation à l'image de ce message et qui soit intégrée et acquiescée par tous. Des compromis ont été faits par tous et nous pouvons ainsi proposer au travers de la programmation ci-après un Agenda d'Accessibilité Programmée structuré et réalisable.

## b. Durée retenue de l'Ad'AP

La commune de Saint-Jean-Le-Blanc possède plusieurs ERP de 2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie.

La durée retenue par la commune pour la réalisation des travaux d'accessibilité des 24 sites est **de 2 périodes de 3 ans** à compter de la validation de l'AD'AP. Les travaux seront donc réalisés entre **2016 à 2021**.

## c. Application de la stratégie au patrimoine

**Travaux retenus et validés à l'issue de la concertation :**

SITE	Nombre d'obstacles	Nombre de dérogation à demander	Nombre de préconisations à traiter	Montant des préconisations à traiter
01 - Mairie	26	3	26	37 870€
02 - Salle Polyvalente	13	0	13	54 180€
03 - Salle St-Joseph	2	0	2	8 475€
04 - Bibliothèque municipale	12	0	12	23 250€
05 - La Poste	7	0	7	6 100€
06 - Salle polyvalente Montission	16	0	16	22 520€
07 - Salle d'Arts Martiaux	9	0	9	6 720€
08 - Gymnase Travers	7	1	7	4 200€
09 - Salle de l'Armandière	13	0	13	6 270€
10 - Stade Lionel Charbonnier	18	1	18	26 350€
11 - Gymnase et tennis - rue Creuse	13	0	13	38 880€
12 - Tennis couvert - rue Creuse	5	0	5	840€
13 - Bassin de natation - rue creuse	10	0	10	59 090€
14 - Ecole de danse - rue Creuse	12	0	12	18 600€
15 - Groupe Scolaire Jean Bonnet	29	1	29	209 470€
16 - Ecole maternelle - Maurice Genevoix	11	0	11	9 140€
17 - Ecole Charles Jeunes	7	0	7	9 180€
18 - Groupe Scolaire Demay Vignier	19	0	19	5 540€
19 - Maison de la petite enfance	8	0	8	3 620€
20 - Château et annexes	15	0	15	170 220€
21 - Centre de Loisirs	11	0	11	6 150€
22 - Club Astronomie	4	0	4	3 310€
23 - Cimetière des Carmes	3	0	3	980€
24 - Cimetière Demay	3	0	3	1 080€
<b>TOTAL</b>	<b>273</b>	<b>6</b>	<b>273</b>	<b>732 035 €</b>

## Informations sur l'accessibilité des sites après travaux prévus dans l'Ad'AP :

SITE		Accessibilité des sites après travaux
01 - Mairie		<b>Accessible globalement</b> : Une aide à la personne peut rester nécessaire pour accéder en autonomie à l'entrée principale et à la salle des Commissions. Les sanitaires du R+2 resteront inaccessibles aux fauteuils.
02 - Salle Polyvalente		<b>Accessible en totalité (si l'élévateur extérieur est créé)</b> . Sinon la commune s'engage <b>à ne pas affecter la salle du sous-sol à recevoir du public</b> pour une activité qui serait différente de celle existant au rez-de-chaussée accessible.
03 - Salle St-Joseph		<b>Accessible en totalité</b>
04 - Bibliothèque municipale		<b>Accessible en totalité</b>
05 - La Poste		<b>Accessible en totalité</b>
06 - Salle polyvalente Montission		<b>Accessible en totalité</b>
07 - Salle d'Arts Martiaux		<b>Accessible en totalité</b>
08 - Gymnase Travers		<b>Accessibilité partielle</b> : L'étage restera inaccessibles aux fauteuils. La commune s'engage <b>à ne pas recevoir à cet étage une activité qui ne serait pas accessible ailleurs dans d'autres locaux.</b>
09 - Salle de l'Armandière		<b>Accessible en totalité</b> . Un accueil des fauteuils est prévu le cas échéant au rez-de-chaussée dans une salle accessible (accueil bureau).
10 - Stade Lionel Charbonnier		<b>Accessible globalement</b> : Les emplacements tribunes resteront inaccessibles aux fauteuils. <b>En compensation des emplacements adaptés et marqués seront réalisés devant le terrain.</b>
11 - Gymnase et tennis - rue Creuse		<b>Accessible en totalité</b>
12 - Tennis couvert - rue Creuse		<b>Accessible en totalité</b>
13 - Bassin de natation - rue creuse		<b>Accessible en totalité</b>
14 - Ecole de danse - rue Creuse		<b>Accessible en totalité</b>
15 - Groupe Scolaire Jean Bonnet		<b>Accessible globalement</b> : Le self restera inaccessible en autonomie aux fauteuils. En compensation, <b>une aide à la personne</b> permettra de servir directement le plateau repas à la personne en fauteuil.
16 - Ecole maternelle - Maurice Genevoix		<b>Accessible en totalité</b>
17 - Ecole Charles Jeunes		<b>Accessible en totalité</b>
18 - Groupe Scolaire Demay Vignier		<b>Accessible en totalité</b>
19 - Maison de la petite enfance		<b>Accessible en totalité</b> . Les salles de l'étage ne recevront plus de public.
20 - Château et annexes		<b>Accessible en totalité</b>
21 - Centre de Loisirs		<b>Accessible en totalité</b>
22 - Club Astronomie		<b>Accessible en totalité</b>
23 - Cimetière des Carmes		<b>Accessible en totalité</b>
24 - Cimetière Demay		<b>Accessible en totalité</b>



## PARTIE 6 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

### a. Plan d'Actions

#### 1. BATIMENTS RETIRES DU PLAN D' ACTIONS :

- Destruction envisagée : *Pas de site concerné*
- Réhabilitation : *Pas de site concerné*
- Réflexion en cours sur le changement de destination d'établissements :
  - *Salle polyvalente*
  - *Bibliothèque municipale*
  - *Bassin de natation – rue Creuse*
  - *Club astronomie*

#### 2. PERIODE 1 – ANNEE 1 : ANNEE 2016

Sites	Cat.	Typologie	Montant des travaux
01 - Mairie	5	Administrations	<b>37 870 €</b>
03 - Salle St-Joseph	5	Salle de spectacles, conférence, réunions	<b>8 475 €</b>
05 - La Poste	5	Administrations	<b>6 100 €</b>
07 - Salle d'Arts Martiaux	3	Etablissements sportifs couverts	<b>6 720 €</b>
08 - Gymnase Travers	3	Etablissements sportifs couverts	<b>4 200 €</b>
09 - Salle de l'Armandière	5	Etablissements sportifs couverts	<b>6 270 €</b>
16 - Ecole maternelle - Maurice Genevoix	4	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement	<b>9 140 €</b>
17 - Ecole Charles Jeunes	5	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement	<b>9 180 €</b>
18 - Groupe Scolaire Demay Vignier	5	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement	<b>5 540 €</b>
<b>TOTAL HT</b>			<b>93 495 €</b>
<b>TOTAL TDC</b>			<b>130 893 €</b>

#### 3. PERIODE 1 – ANNEE 2 : ANNEE 2017

Sites	Cat.	Typologie	Montant des travaux
06 - Salle polyvalente Montission	2	Salle de spectacles, conférence, réunions	<b>22 520 €</b>
10 - Stade Lionel Charbonnier	2	Etablissements de plein air	<b>26 350 €</b>
11 - Gymnase et tennis - rue Creuse	4	Etablissements sportifs couverts	<b>38 880 €</b>
12 - Tennis couvert - rue Creuse	5	Etablissements sportifs couverts	<b>840 €</b>
14 - Ecole de danse - rue Creuse	5	Etablissements sportifs couverts	<b>18 600 €</b>
<b>TOTAL HT</b>			<b>107 190 €</b>
<b>TOTAL TDC</b>			<b>150 066 €</b>

**4. PERIODE 1 – ANNEE 3: ANNEE 2018**

Sites	Cat.	Typologie	Montant des travaux
15 - Groupe Scolaire Jean Bonnet	4	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement	<b>104 735 €</b>
<b>TOTAL HT</b>			104 735 €
<b>TOTAL TDC</b>			<b>146 629 €</b>

**5. PERIODE 2 : ANNEE 2019**

Sites	Cat.	Typologie	Montant des travaux
15 - Groupe Scolaire Jean Bonnet	4	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement	<b>104 735 €</b>
<b>TOTAL HT</b>			104 735 €
<b>TOTAL TDC</b>			<b>146 629 €</b>

**6. PERIODE 2 : ANNEE 2020**

Sites	Cat.	Typologie	Montant des travaux
19 - Maison de la petite enfance	5	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement	<b>3 620 €</b>
20 - Château et annexes	5	Salle de spectacles, conférence, réunions	<b>85 110 €</b>
21 - Centre de Loisirs	5	Etablissement d'enseignement colonies sans hébergement	<b>6 150 €</b>
23 - Cimetière des Carmes	-	IOP	<b>980 €</b>
24 - Cimetière Demay	-	IOP	<b>1 080 €</b>
<b>TOTAL HT</b>			96 940 €
<b>TOTAL TDC</b>			<b>135 716 €</b>





**7. PERIODE 2 : ANNEE 2021**

Sites	Cat.	Typologie	Montant des travaux
02 - Salle Polyvalente	3	Salle de spectacles, conférence, réunions	<b>54 180 €</b>
04 - Bibliothèque municipale	5	Bibliothèques- centres de documentation	<b>23 250 €</b>
13 - Bassin de natation - rue creuse	5	Etablissements sportifs couverts	<b>59 090 €</b>
20 - Château et annexes	5	Salle de spectacles, conférence, réunions	<b>85 110 €</b>
22 - Club Astronomie	5	Bibliothèques- centres de documentation	<b>3 310 €</b>
<b>TOTAL HT</b>			224 940 €
<b>TOTAL TDC</b>			<b>314 916 €</b>

## b. Planning de réalisation de l'Ad'AP

SITE	PERIODE 1			PERIODE 2		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
01 - Mairie						
02 - Salle Polyvalente						
03 - Salle St-Joseph						
04 - Bibliothèque municipale						
05 - La Poste						
06 - Salle polyvalente Montission						
07 - Salle d'Arts Martiaux						
08 - Gymnase Travers						
09 - Salle de l'Armandière						
10 - Stade Lionel Charbonnier						
11 - Gymnase et tennis - rue Creuse						
12 - Tennis couvert - rue Creuse						
13 - Bassin de natation - rue creuse						
14 - Ecole de danse - rue Creuse						
15 - Groupe Scolaire Jean Bonnet						
16 - Ecole maternelle - Maurice Genevoix						
17 - Ecole Charles Jeunes						
18 - Groupe Scolaire Demay Vignier						
19 - Maison de la petite enfance						
20 - Château et annexes						
21 - Centre de Loisirs						
22 - Club Astronomie						
23 - Cimetière des Carmes						
24 - Cimetière Demay						

## c. Liste des dérogations

Nature de l'obstacle	Fonction concernée	Texte de référence					Motif de la dérogation	Substitution proposée	Période de la demande
Pente excessive de la rampe (>5%) Palier de repos de l'entrée non conforme (<220 cm)	Rampe d'accès entrée principale	Arrêté du 8 décembre 2014 Article 2 : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs	X	-	-	-	<b>Impossibilité technique</b> : Il n'est pas possible de rallonger la rampe d'accès sur la place de la mairie (circulation véhicules et stationnement qui ne peuvent être déplacés)	OUI Pose d'un visiphone au pied de la rampe relié à l'accueil, avec logo handicap	2016
Largeur de passage porte inférieure à 77 cm	Accès à la salle des Commissions	Arrêté du 8 décembre 2014 Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas	X	-	-	-	<b>Préservation du patrimoine architectural</b> : Les portes d'accès à la salle des Commissions sont décorées et stylisées. Elles s'intègrent au cadre architectural intérieur de la mairie.	OUI Aux heures de réunion, une aide à la personne permettra l'ouverture du second ouvrant pour le passage des fauteuils	2016
Absence de sanitaire adapté à tous	Mairie - R+2	Arrêté du 8 décembre 2014 Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires	X	-	-	-	<b>Impossibilité technique</b> : présence de murs de refend et de gaine technique ne permettent pas un élargissement de l'espace nécessaire dans le sanitaire existant	NON L'usager PMR sera réorienté vers les toilettes accessibles existants ou à créer des autres étages	2016
Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme	Etage du gymnase	Arrêté du 8 décembre 2014 Article 7 - Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales	X	-	-	-	<b>Disproportion coût / conséquences</b> : La mise en accessibilité des deux salles d'activité de l'étage nécessitera la création d'un élévateur extérieur connecté à un système de passerelles complexes. Le coût conséquent d'un tel aménagement est disproportionné par rapport à l'importance de l'activité (deux petites salles)	OUI La commune s'engage à rendre accessible les activités proposées à cet étage dans d'autres locaux accessibles.	2016
Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme	Accès aux tribunes	Arrêté du 8 décembre 2014 Article 2 : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs	X	-	-	-	<b>Disproportion coût / conséquences</b> : La faible nombre de spectateurs accueillis dans les gradins est disproportionné par rapport au coût important de la création d'un élévateur avec réaménagement des gradins pour créer des emplacements réservés en hauteur	OUI La commune va aménager (proportionnellement au nombre total de places) des emplacements réservés aux fauteuils niveau terrain avec une vue confortable	2017
Largeur de passage self inférieure à 120 cm	Cantine	Arrêté du 8 décembre 2014 Article 6 : Dispositions relatives aux circulations intérieures horizontales	X	-	-	-	<b>Disproportion coût / conséquences</b> : La création d'une allée self plus large nécessitera une réorganisation contraignante de l'espace cuisine (déplacement de matériel lourd et diminution de l'espace de travail)	OUI L'usager en fauteuil utilisant le self aura son plateau repas directement apporté (aide à la personne)	2018 - 2019

## PARTIE 7 - MODALITES DE SUIVI

La commune de Saint-Jean-le-Blanc organisera chaque année des réunions avec la commission communale d'accessibilité afin de :

- Connaître l'avis des associations sur les travaux réalisés;
- Suivre les évolutions et la qualité de service des établissements publics ;
- Traiter de toutes les questions relatives à l'amélioration de l'accessibilité.

Ces réunions constituent pour la commune la garantie de travaux répondant au mieux à leurs attentes grâce à une vigilance partagée.

Le comité technique sera en charge chaque année de récolter toutes les informations sur les travaux réalisés et leurs qualités. Il fera valider son rapport par le comité de pilotage avant envoi au service compétent de la préfecture.

L'Ad'AP de la commune portant sur 2 périodes de 3 ans, il sera nécessaire de transmettre au Préfet :

- Un point de situation sur la mise en œuvre de l'Agenda à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année
- Un bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda.

La commission communale sera destinataire de ces bilans.

### a. CALENDRIER DES ACTIONS DE SUIVI

TYPE D'ACTIONS	DATE	OBJET	COMMENTAIRES
DEPOT DE L'Ad'AP	Octobre 2015		
	Février 2016	Décision du préfet tacite si pas de réponse	
REUNION	Février 2016	Information au groupe de concertation de l'acceptation de l'Ad'AP	
REUNION	Mars 2016	Comité technique pour organiser les appels d'offre et/ou les premières autorisations de travaux	
PREPARATION DU POINT DE SITUATION	Septembre 2016	Faire un état des lieux des premières actions entamées	
PRESENTATION DU POINT DE SITUATION	Février 2017	Présenter le point de situation de mise en œuvre de l'Agenda	Transmission au préfet et présentation à la commission
PREPARATION DU BILAN	Février 2018	Bilan des actions après 2 ans d'Ad'AP	Nombre d'attestations d'Accessibilité réalisées
PRESENTATION DU BILAN A MOITIE DE LA DUREE	Février 2019	Présenter le bilan des actions Faire un point sur le reste à faire	Transmission au préfet et présentation à la commission

ETAPE	Octobre 2015	Février 2016	Mars 2016	Septembre 2016	Février 2017	Février 2018	Février 2019
DEPOT DE L'Ad'AP							
REUNION							
PREPARATION DU POINT DE SITUATION							
PRESENTATION DU POINT DE SITUATION							
PREPARATION DU BILAN							
PRESENTATION DU BILAN A MOITIE DE LA DUREE							

## PARTIE 8 - ANNEXES